



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **6 avril 2009**

Délibération n° 2009-0667

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Aide à la réhabilitation d'une école en partie spécialisée dans l'accueil d'enfants à besoins spécifiques de Tripoli - Attribution d'une subvention à l'association Cedre

service : Direction générale - Direction des relations internationales

Rapporteur : Monsieur Daclin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 mars 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 7 avril 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havar, Hugué, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Serres, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Passi (pouvoir à M. Réale), Sécheresse (pouvoir à M. Lebuhotel), Desseigne (pouvoir à M. Imbert Y), Mme Peytavin (pouvoir à M. Plazzi), M. Blein (pouvoir à M. Longueval), Mme Frih (pouvoir à Mme Benelkadi), MM. Rivalta (pouvoir à M. Terracher), Auroy (pouvoir à M. Abadie), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Pierron), MM. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Chabert (pouvoir à M. Buffet), Coste (pouvoir à Mme Chevallier), Deschamps (pouvoir à Mme Ait-Maten), Mme Dubos (pouvoir à M. Goux), MM. Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Galliano (pouvoir à M. Lyonnet), Mme Ghemri (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Kabalo (pouvoir à Mme Pédrini), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Flaconnèche), M. Pilon (pouvoir à Mme Vullien), Mme Revel (pouvoir à M. Léonard), MM. Sangalli (pouvoir à M. Colin), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Thivillier (pouvoir à M. Millet), Mmes Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine), Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Albrand, Genin, Louis, Mme Palleja.

Séance publique du 6 avril 2009**Délibération n° 2009-0667**

commission principale : développement économique

objet : **Aide à la réhabilitation d'une école en partie spécialisée dans l'accueil d'enfants à besoins spécifiques de Tripoli - Attribution d'une subvention à l'association Cedre**

service : Direction générale - Direction des relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 mars 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine inscrit son action internationale en direction des Villes du Sud dans les objectifs du millénaire dont un but est de réduire la pauvreté dans le monde. C'est un ensemble d'objectifs mesurables et assortis de délais pour lutter contre la pauvreté, la faim, la maladie, l'analphabétisme, la dégradation de l'environnement et la discrimination à l'égard des femmes.

La Communauté urbaine travaille en lien avec les associations présentes sur son territoire et dont l'activité est en adéquation avec ces objectifs. Ces associations se sont multipliées, ont évolué dans leurs pratiques et souhaitent engager des actions de plus en plus nombreuses dans les domaines de la solidarité internationale.

La Communauté urbaine a développé une politique de soutien à ces associations de l'agglomération lyonnaise de solidarité internationale intervenant notamment sur les territoires faisant l'objet de projets de coopération décentralisée. Cette synergie entre la Communauté urbaine et les acteurs lyonnais de la solidarité internationale vise à rendre les actions de coopération de l'agglomération plus efficaces et lisibles.

C'est dans le cadre de cette politique de solidarité internationale que la Communauté urbaine soutient les projets de l'association Construire ensemble et développer des relations d'entraide (Cedre).

Cedre est une association de solidarité internationale, créée en 2002. Son objectif est de promouvoir les liens de coopération entre la France et le Liban ainsi que l'assistance mutuelle entre ces deux pays.

Au-delà de cet objectif principal, l'association Cedre concentre ses activités autour du développement de la francophonie et de la mise en valeur des traditions, de la littérature et des arts du Liban.

Depuis 2007, cette association met en place des actions de soutien auprès d'établissements scolaires (Mina-Tripoli, Bouchrieh et Hasroun) qui se trouvent dans des régions particulièrement touchées par la crise que traverse actuellement le Liban. Au-delà du soutien matériel, son action s'étend aux échanges entre jeunes libanais et grand lyonnais.

Par ailleurs, la Communauté urbaine développe des liens de coopération avec la ville de Tripoli ayant pour objectif la définition, la formulation, la mise en oeuvre et la communication d'un plan d'action culturel et touristique.

Dans le cadre de sa politique de soutien aux associations de solidarité internationale et dans une logique d'intervention sur la même région du Liban, la Communauté urbaine propose de verser une subvention de 6000 € à l'association Cedre au titre de l'année 2009 pour son action d'aide à la réhabilitation d'une école en partie spécialisée dans l'accueil d'enfants à besoins spécifiques de Tripoli. Cette réhabilitation comprend des actions de restauration des bâtiments scolaires et d'achat de matériel. Le montant total de cette opération est de 89 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Accorde une subvention de 6 000 € à l'association Cedre au titre de l'année 2009.

2° - Les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2009 - centre budgétaire 1220 - centre de gestion 122 100 - compte 657 480 - fonction 04.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 avril 2009.